

Décembre 2022

# Allondrelle -La - Malmaison

<http://www.allondrelle-lamalmaison.com>

L'année s'achève. Le devoir des élus est de mettre en évidence une image positive, enthousiaste, sans pour autant négliger les réalités présentes ou les difficultés.

**Les travaux du lotissement sont terminés et la rénovation de l'ancien presbytère a été réalisée :** révision des toitures, des descentes d'eau, isolation intérieure complète des deux appartements, raccordement au réseau d'assainissement, etc.

L'étude relative aux **travaux d'enfouissement des réseaux rue du Château d'eau et rue Fontaine du Geai**, est bouclée. Les derniers questionnaires relatifs au raccordement des maisons ont été rapportés en mairie. **Ces travaux vont être lancés à partir du printemps.** Nous examinons également la possibilité de remplacer, en même temps, les canalisations d'eau rue Vauban.

**2023 sera une année particulièrement difficile pour nos écoles.** Un projet de création d'une école de regroupement à Saint-Jean-Lès-Longuyon propose aux Communes de Charency-Vezin, Colmey, Villette, Epiez de s'associer au regroupement de la Vallée de l'Othain.

A noter qu'en 2021, les communes membres du Syndicat du Pays de Charency-Vezin ont voté contre l'adhésion au projet de Saint-Jean. Mais, Charency-Vezin et Epiez ont continué à discuter.

**La proposition d'école à Saint-Jean ne tient pas compte des déplacements des parents pour leur travail. En effet, les gens ne vont pas travailler en Meuse, mais en Belgique et au Luxembourg. Cette école ne sera pas sur leur chemin.**

Les parents du RPI d'Allondrelle-Charency-Colmey souhaitent un regroupement scolaire au sein de notre RPI. **De mon côté, je persiste à proposer une école de regroupement à Allondrelle pour les élèves des communes du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.**

La Communauté de Communes a voté majoritairement la suppression du périscolaire à Allondrelle, Charency et Colmey en septembre 2023.

Pour répondre aux besoins des parents, **nous allons créer un périscolaire associatif dans la Commune.** Ce périscolaire consistera en un accueil matin et soir et une cantine dont les coûts pour les usagers seront moins chers que ceux des Francas (gestionnaire actuel du périscolaire).

Un service traiteur sera proposé, mais pour les parents qui le souhaitent un repas tiré du sac sera possible pour leur enfant.

**Les projets d'école et de périscolaire sont détaillés sur le site Internet de la Commune.**

**Ce projet ne pourra se faire que s'il y a une adhésion forte des familles et des parents d'élèves. Je compte sur votre soutien et votre engagement.**

En cette fin d'année, **j'adresse un grand merci à toutes les personnes** qui participent à l'entretien de leur devant de porte, en le fleurissant à la belle saison, ou en le décorant avec des illuminations en hiver et qui apportent ainsi de la gaieté dans le village.

En ce temps de fêtes, nous devons penser à ceux qui sont en guerre et aux familles autour de nous qui souffrent.

**Avec le Conseil, je vous souhaite un Noël qui vous fait voir le monde plus beau et vous adresse des vœux de santé et de bonheur pour 2023.**

Saint-Exupéry a dit « Fais de ta vie, un rêve et de ton rêve, une réalité. ».

J-F MARIEMBERG

## L'Etat Civil

### Naissance

- 4 juin 2022 Maïa, fille de M. Jérôme POIRIER et Mme Virginie ROSSILLION, 7, rue Saint-Pierre
- 15 novembre 2022 Clovis, fils de M. Morgan DEFOSSE et Mme Elodie LEFEBVRE rue du Bois la Dame
- 13 décembre 2022 Marian, fils de M.CLEMENT Joey et Mme Delphine OBERWEIS, 18, rue Claire Fontaine

**Meilleurs vœux de bonheur à l'enfant et nos félicitations aux parents.**

### Nouveaux

- Octobre 2021 M. Jérôme POIRIER et Mme Virginie ROSSILLION, leur fils Gabin 7, rue Saint-Pierre
- 3 février 2022 Monsieur KUPPER Aurélien, Madame WACKENHEIM Mélanie et leurs 3 enfants 19, rue du Château d'eau
- 28 juin 2022 Monsieur PICRON Tanguy chez Madame DEMARCIN 3, route de Longwy

**Nous leurs souhaitons la bienvenue**

### Décès

- 27 septembre 2022 Madame MARIEMBERG Marcelle à Saint-Avoid
- 19 octobre 2022 Monsieur Denis GASSMANN à Saint-Dié des Vosges
- 23 octobre 2022 Mademoiselle Lydie LAMPSON fille de M. Yannick LAMPSON et Mme Cindy TORTAY

**Nous présentons nos sincères condoléances à la famille**

## Les principales délibérations du Conseil.

### Atelier Gym prévention santé

La Commune a bénéficié depuis au moins 3 années d'actions médico-sociales en faveur des personnes de plus de 60 ans. L'atelier Gym Prévention Santé ne sera plus subventionné en 2023, car la Commune en a déjà bénéficié plus que ne le prévoyait la Conférence des financeurs. Or le groupe de participants, après 3 années de pratique, souhaite vivement la poursuite de cet atelier si précieux dans la lutte contre la perte d'autonomie.

Andrea Nardi, représentante de Siel bleu, qui anime cet atelier à Allondrelle, nous propose de nous faire bénéficier d'un subventionnement par la Carsat, pour la moitié du coût des 40 séances de 2023. Un devis présenté par Siel Bleu évalue la part communale à 1 400 € pour 2023.

Le maire propose au Conseil de faire financer cette opération par le CCAS. (centre communal d'Action sociale).

**L'atelier Gym Prévention santé** va donc pouvoir continuer à se réunir les mercredi de 14H30 à 15H30 à la salle polyvalente d'Allondrelle-La-Malmaison.

Ces séances de gym douce (assise et debout) permettent de se muscler, de retrouver de la souplesse, de l'équilibre, tout en entretenant les contacts sociaux. Elles se déroulent dans le respect du rythme de chacun, dans une ambiance très amicale.

Le groupe peut accueillir 15 personnes, si vous êtes intéressé(e)s, appelez vite, il ne reste que peu de places (06 22 98 26 41).

### **L'atelier Prendre soin de soi par l'alimentation.**

Les jeudi 2, 9, 16, 23 30 mars et 6 avril, de 14H à 16H à la salle polyvalente;

Ces six séances en groupe de 15 personnes, animées par une diététicienne, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur aux dates des ateliers, vont permettre d'aborder :

- |                           |                      |   |
|---------------------------|----------------------|---|
| ◆ Plaisir de manger       | ◆ Gérer son budget   | Les inscriptions sont ouvertes au 06 22 98 26 41, ne tardez pas ! |
| ◆ Fatigue et alimentation | ◆ Lire l'étiquetage, |   |
| ◆ Capital osseux,         | ◆ Risque de diabète. |   |

Cet atelier est financé par la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'autonomie en Meurthe-et-Moselle.

**Travaux d'enfouissement des réseaux et remplacement des conduites d'eau.**

**Les travaux d'enfouissement des réseaux et de remplacement des conduites d'eau pris en charge par la Commune concernent uniquement les réseaux existants.**

Si, à la demande de certains propriétaires, de nouveaux branchements doivent être créés, au moment des futurs travaux d'enfouissement, **le montant des travaux pour ces nouveaux branchements sera à la charge du demandeur.**

La Commune paie les travaux auprès de l'entreprise et récupère le montant HT des travaux auprès du demandeur. Il en est de même pour les nouvelles constructions situées hors lotissement. L'objectif est d'assurer la conformité des installations.

**Une taxe de branchement vient également s'ajouter au profit de la Commune.** Voté à l'unanimité.

**Chapelle de l'Ange Gardien**

Suite à l'étude de la polychromie faite sur l'intérieur de la chapelle de l'Ange Gardien, deux devis ont été sollicités, l'un pour la restauration des murs intérieurs, l'autre pour la restauration des statues restantes. La restauratrice du patrimoine vient de présenter un devis pour la restauration intérieure de la chapelle. Le conseil municipal demande au maire, de solliciter le Conseil régional Grand-Est pour l'octroi d'une subvention.

**Servitude de canalisation d'eau potable :**

Une enquête publique a été réalisée en septembre en vue de recueillir l'avis de la population sur la création d'une servitude pour la canalisation d'eau qui relie la station de pompage au château d'eau.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet de la Commune de régulariser cette servitude qui existe dans les faits depuis 1950 et qui, bien que non officielle, répond bien à une contrainte liée au service public de l'eau.

Un arrêté préfectoral vient d'officialiser cette servitude de passage sur la partie de la canalisation touchant les parcelles X 229, X248, X132, X133, X187. L'arrêté est affiché en mairie, depuis le 6 décembre 2022.

**Les activités dans la Commune**

**Date**

**Activités**

18 septembre 2022

Reprise des cours de zumba à 20H00—il est toujours possible de s'inscrire.

**Actions co-financées par la Caisse d'Allocations Familiales 54**

**le Club de l'Amitié et la Commune**

Une sortie à Waligator a été organisée le 4 septembre 2022 par le Club de l'Amitié, en concertation avec la Commune pour récompenser les jeunes de la Commune ayant participé aux actions subventionnées par la Caisse d'Allocations familiales de Meurthe-et-Moselle.



**Calendrier de la chasse**

La chasse communale a lieu les dimanches de septembre à février de 7H00 à 13H00 aux jours suivants :

Le président et le bureau de l'ACCA se réservent la possibilité de modifier les dates selon les conditions climatiques.

Ils rappellent que la chasse à l'affut est toujours pratiquée jusqu'à la fermeture de la saison de chasse (21/02/2023), chaque jour de 6H00 à 8H00 et de 20H00 à 23H00.

| janvier | février |
|---------|---------|
| 8       |         |
| 15      | 12      |
| 29      | 26      |

**Anniversaires de mariage**

**Le maire rappelle que les couples qui souhaitent commémorer officiellement leurs 50 ans ou 60 ans de mariage peuvent se déclarer en mairie.**

### Saint-Nicolas à la Salle Polyvalente

Le 3 décembre, Saint-Nicolas et Père Fouettard ont été reçus à la salle polyvalente pour récompenser les enfants de 1,5 an à 12 ans. La visite s'est terminée par un goûter servi aux enfants.



### Distribution des colis aux Aînés



### Visite du sous-préfet et du sénateur Husson



### Animation « Les Dés Chainés »

En octobre, les enfants se sont retrouvés pour une journée Halloween ! Après avoir fait de nouvelles décorations pour le village, les enfants ont relevé les défis lancés par les Trolls et Harry Potter. Bravo ! Un tout grand merci aux habitants qui ont apporté des bonbons pour ces petits champions !



## Informations diverses

### Facture d'eau payable par Internet.

Les factures d'eau 2022 viennent d'être établies. Vous allez les recevoir.

**Une nouveauté : vous allez pouvoir les payer par carte bancaire en vous connectant sur**

l'adresse internet de paiement : [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)

- l'identifiant de la collectivité : **053358**

- les références de paiement sous le format : **année-code produit-00-numéro de facture.**

Cette dernière référence figure sur votre facture.

### Eclairage public .

Depuis octobre 2022, la Communauté de Communes a décidé de participer à la réduction de la consommation d'électricité, en réduisant l'intensité de l'éclairage public de 20% en soirée, et de 95% la nuit.

### Collecte des ordures ménagères .

A compter de janvier 2023 et jusque fin mars, la Communauté a décidé de réduire la collecte des ordures ménagères (poubelles grises) à deux fois par mois. Le ramassage s'effectuera le mardi des semaines paires.

Les sacs jaunes sont ramassés le jeudi des semaines impaires.

Ne pas oublier de sortir les poubelles, la veille.

Un grand merci à M. Philippe BONBLED pour l'aquarelle présentant l'église de La-Malmaison vue du chemin de Grandcourt. Son œuvre figurera en bonne place en mairie de La-Malmaison.

## Amis jardiniers amateurs

M. Philippe BONBLED propose de créer au village un groupe local d'échanges potagers.

Les modalités sont à définir ensemble pour éviter les dérives possibles.

Il peut proposer un projet de départ, à adapter en fonction des propositions pertinentes.

Les buts sont multiples et à définir. En voici quelques uns :

- ◆ Echanges de graines, de semis, de boutures, de récoltes.
- ◆ Echanges de renseignements, de bons procédés.
- ◆ Visite de jardins (annoncer où et quand, ...)

Réaliser des productions de semences.

Inviter des spécialistes ....

**A cette fin, si vous êtes intéressés, vous pouvez le contacter à l'adresse mail suivante :**

[bonbled.philippe@gmail.com](mailto:bonbled.philippe@gmail.com)